

LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE PROTECTION DE LA NATURE
PRÉSENTE

LA 2^E ÉDITION DU CONCOURS PHOTO DES MARES

 Fête
des
mares 



DU 29 MAI AU 6 JUIN 2021



EN PARTENARIAT AVEC :





PRESENTATION DU CONCOURS PHOTO DES MARES

Nous vous invitons à vous munir de votre appareil photo et de partir à la découverte d'une mare, d'une zone humide ou de leurs faunes et de leurs flores.

Soyez créatif et inventif pour pouvoir faire ressortir au mieux la beauté de ces milieux.

Lors de la 6^e édition de la Fête des mares, la SNPN met en place pour la seconde fois «le concours photo des mares». Le concours sera visible sur la page Facebook de la SNPN du 29 mai au 6 juin 2021.

Le thème

Les mares, les zones humides, la faune et la flore des zones humides. Toutes les photos ne respectant pas le thème ne seront pas publiées. Nous avons structuré ce thème en différentes catégories (voir rubrique *Les catégories*).

L'organisation générale

Les photos pourront être reçues à partir du mercredi 12 mai 2021. Nous les posterons sur le Facebook de la SNPN à partir du samedi 29 mai. Les votes seront ouverts du 29 mai au 6 juin. Tous les membres de Facebook pourront élire «le coup de coeur du public» de ce concours. Le gagnant de cette catégorie sera celui qui aura le plus de mention «j'aime». Pour avoir un maximum de «j'aime», les candidats et votant pourront partager la photo autant de fois qu'ils le désirent, mais attention, seuls les «j'aimes» sur la photo présente sur la page SNPN seront comptabilisés.

Les gagnants des autres catégories seront désignés par un jury composé de naturalistes spécialistes de la SNPN. Le jury définira les gagnants en fonction de critères (qualité esthétique et scientifique, pertinence de la photographie avec la catégorie, etc.).

L'annonce des résultats aura lieu la semaine du 14 juin. Nous procéderons à la remise des prix par un envoi postale au cours du mois de juin.

Vous hésitez à prendre part à la 2^e édition du concours photo des mares ?

Voici quelques raisons qui vont vous convaincre :

- **Le concours est gratuit** et vous pouvez envoyer jusqu'à 2 photos par catégories (hors coup de coeur du public) soit 10 photos au total. De l'amateur au professionnel, du plus jeune au moins jeune, le concours est **ouvert à tous !**

- **De nombreux lots à gagner.** Les gagnants de chaque catégorie remporteront des entrées pour visiter la Capelière en Camargue, des entrées pour visiter la maison du lac de Grand-Lieu, un abonnement numérique au *Courrier de la Nature*, des carnets d'activités nature, des numéros papier du *Zones Humides Infos*, des numéros papier du *Courrier de la Nature*, etc.

- Pour participer c'est facile vous devez envoyer **vos photos avec la légende (titre, auteur, date, lieu) avec le formulaire de participation à fetedesmares@snpn.fr avant le 6 juin.**

- Cette année **le jury du concours sera composé de la pointure des naturalistes** de la SNPN, spécialisés dans une des catégories du concours.

- Le concours photo des mares est l'un des concours où l'on peut solliciter son réseau pour gagner avec la catégorie «**le coup de coeur du public**».

- **Le concours regroupe cinq catégories + la catégorie coup de coeur du public !** Vous pouvez participer pour une ou toutes les catégories (maximum 2 photos par participants par catégorie) !

Vous hésitez encore ? Grâce à vous, vous nous permettez de sensibiliser le grand public sur la protection des zones humides, vous gagnerez en visibilité en partageant votre passion et surtout votre talent.



LE REGLEMENT DU CONCOURS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

Participants

Ce concours est ouvert à tout photographe amateur ou professionnel.

En participant à ce concours, l'auteur d'une œuvre présentée s'engage à :

- Être l'auteur et en détenir les droits et les autorisations de diffusion.
- Avoir pris connaissance du règlement et des conditions de participation du concours photo des mares.

Les photographies

Tous les formats de photographies sont acceptés. La retouche est limitée à de légères modifications, visant à donner un aspect réaliste à la scène photographiée. L'inversion du sens de lecture, le recadrage et le traitement noir et blanc sont acceptés.

Les catégories

Pour ce concours, six catégories, dépendantes du thème, ont été créées pour participer :

- 1 – Amphibiens et reptiles des zones humides
- 2 – Mammifères des zones humides
- 3 – Insectes des zones humides
- 4 – Paysages et plan rapproché de paysages des zones humides
- 5 – Oiseaux des zones humides
- 6 – Le coup de coeur du public

Modalités de participation et date limite d'envoi des photos

Chaque participant, devra envoyer sa, ou ses **photographie(s) en format JPEG (10 Mo maximum) ainsi que le formulaire de participation à remplir, présent sur le site internet**, par mail à l'adresse **fetedesmares@snpn.fr**.

Dans ce formulaire il vous sera demandé de faire connaître les informations de votre ou vos photographie(s) (titre, auteur, date, lieu et catégories pour laquelle vous participez) ainsi qu'une signature qui atteste votre prise de connaissance de ce règlement. *Merci de renommer la photo envoyée en fonction du numéro de photo inscrit dans le formulaire.*

Les envois des photos pour la participation au concours photo des mares sont acceptés jusqu'à **dimanche 6 juin 12h**.

Restrictions

Les participants ne pourront présenter une photographie déjà présenté ou primé lors de la première édition. L'objectif est de pouvoir présenter de nouvelles images de ces milieux.

La participation à ce concours se fait sans contrepartie financière ou remboursement.

Droit d'utilisation des photographies

L'auteur d'une photographie autorise la SNPN à disposer et diffuser l'œuvre dans le cadre de la promotion du concours avec le crédit photo associé. Ceci inclut :

- la publication dans *le Courrier de la Nature* pour les gagnants ;
- dans tout support de communication relatant du concours photo et ses gagnants ;
- la publication sur le site internet et le Facebook de la SNPN.

Aucune autre utilisation ne sera faite sans l'accord préalable et écrit du photographe. Aucune cession ne sera réalisée au profit de tiers quelconque.

Confidentialité

Les informations personnelles concernant l'inscription des participants au concours, y compris leur identité, sont confidentielles. L'organisateur du concours s'engage sur l'honneur à respecter les conditions légales de confidentialité applicables en France et à ne pas divulguer ces informations à des tiers.



CONTACT

FÊTE DES MARES

COORDINATION NATIONALE
SOCIÉTÉ NATIONALE
DE PROTECTION DE LA NATURE

FETEDESMARES@SNPN.FR
01.43.20.15.39

ADRESSE

44 RUE D'ALÉSIA
75014 PARIS

